



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 002/2024
SÉANCE N° 1 DU 22 JANVIER 2024

CONVENTION ENTRE LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL (CRD) DE LAVAL AGGLOMÉRATION, LE COLLÈGE ALAIN GERBAULT ET LE THÉÂTRE DE LAVAL POUR L'ORGANISATION DE LA CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS THÉÂTRE (CHAT) AU COLLÈGE ALAIN GERBAULT DE LAVAL

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 16 janvier 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Nicole Bouillon, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois, Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeais, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet (à partir de 17 h 20), Patrice Morin, Julien Brocaïl, Antoine Caplan et David Cardoso, membres du bureau.

Était absent ou excusé

Gwénaél Poisson, vice-président.

Étaient représentés

Sylvie Vielle a donné pouvoir à Nicole Bouillon, Éric Paris a donné pouvoir à Céline Loiseau.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 24 janvier 2024.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 JANVIER 2024

CONVENTION ENTRE LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL (CRD) DE LAVAL AGGLOMÉRATION, LE COLLÈGE ALAIN GERBAULT ET LE THÉÂTRE DE LAVAL POUR L'ORGANISATION DE LA CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS THÉÂTRE (CHAT) AU COLLÈGE ALAIN GERBAULT DE LAVAL

Rapporteur : Bruno Flécharde

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n°120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que dans le cadre de la création, en 2016, d'une classe à horaires aménagés théâtre (CHAT) au collège Alain Gerbault à Laval, une convention de partenariat a été signée avec le Conservatoire, le Théâtre de Laval, le ministère de l'Éducation nationale et le collège Alain Gerbault,

Que le CRD de Laval Agglomération entend poursuivre sa collaboration par le biais de parcours d'éducation artistique et culturelle, en accord avec le projet pédagogique défini avec les partenaires,

Qu'il paraît, par conséquent, nécessaire de réactualiser la convention de partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale, le Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) de Laval Agglomération, le collège Alain Gerbault et le Théâtre de Laval,

Qu'il convient d'approuver cette nouvelle convention définissant les modalités du partenariat et les conditions générales d'organisation de la classe à horaires aménagés théâtre (CHAT) au sein du collège Alain Gerbault,

Après avis de la commission culture,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale, le Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) de Laval Agglomération, le collège Alain Gerbault et le Théâtre de Laval, relatif à l'organisation de la classe à horaires aménagés théâtre (CHAT) au sein du collège Alain Gerbault, à compter de l'année scolaire 2023-2024 et pour les années suivantes, est approuvé.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer la convention et tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Signé : Florian Bercault